

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Janvier

Les services administratifs

Bien des fois déjà, des plaintes ont été formulées contre notre administration et il faut bien reconnaître qu'elles n'étaient que trop fondées. Bien des fois aussi des écrivains, mûs par un sentiment patriotique qu'on ne saurait trop louer, et par le souci de servir les intérêts généraux du pays, ont démontré l'impérieuse nécessité d'introduire dans notre organisation administrative des réformes reconnues nécessaires par les hommes les plus compétents.

Malheureusement, comme il arrive presque toujours chez nous, ces réclamations et ces avertissements sont restés sans résultat. On ne les a pas pris au sérieux. Au lieu d'agir, on a laissé les choses en l'état et la sacro-sainte routine a continué à faire des siennes comme par le passé.

Voilà pourquoi nous voyons se perpétuer les mêmes fautes, les mêmes abus, les mêmes formalités aussi agaçantes pour les citoyens que parfaitement inutiles, les mêmes gaspillages des deniers publics et le même mépris des intérêts des contribuables.

C'est bien le cas ou jamais de dire que plus ça change et plus c'est la même chose.

Qui ne se souvient des révélations douloureuses contenues dans un rapport que fit dernièrement M. Godefroy Cavaignac sur la situation des services administratifs de la guerre ?

M. Cavaignac n'est ni un socialiste, ni un intransigeant, c'est un républicain modéré, qui n'a été guidé dans son travail par d'autre souci que de rendre service à son pays, en signalant des abus regrettables et de coupables négligences qu'on ne saurait trop flétrir, parce que s'ils se perpétuaient, ils pourraient mettre en péril les intérêts les plus sacrés de la patrie.

Avant d'être ministre de la guerre, M.

Cavaignac a été sous-secrétaire d'Etat au même portefeuille et ministre de la marine ; ayant vécu dans le sérail, il en connaît tous les détours, et il faut reconnaître qu'il n'a pas exagéré les choses ; il a tout simplement exposé la situation telle qu'elle lui est apparue, et l'on est bien obligé de reconnaître qu'elle n'est rien moins que rassurante.

Les fraudes, les abus, un coupable laisser-aller dans la gestion des services administratifs de la guerre, etc., telles sont les plaies dont nous souffrons depuis longtemps. D'ailleurs la malencontreuse expédition de Madagascar est bien faite pour confirmer un si déplorable état de choses, en montrant dans quel état de désorganisation se trouvent certains services.

On se montre trop indulgent envers les coupables ; on ferme trop volontiers les yeux sur les fautes commises.

C'est le parti-pris de ne point voir tout ce qui gêne, de laisser aux fraudes et aux abus la place qu'ils ont su se faire et de ne leur apporter d'autre limite que celle qu'ils veulent bien s'imposer eux-mêmes. Nous disons parti-pris, car il y a dans les faits qui nous ont été révélés quelque chose de plus que du laisser-aller ; il s'y rencontre manifestement une résistance passive, parfois même une opposition active à toute tentative d'amélioration ou de répression.

Il n'y a rien de changé depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis la guerre néfaste de 1870. Ce sont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes défaillances, la même incurie. Voilà qui n'est pas rassurant pour l'avenir.

S'il nous était permis de rappeler de nouveau le rapport précité, nous y lirions : « Ils sont encore capables de vivre par la routine continue de tous les jours ; ils déploieront encore quelque activité pour dissimuler les accrocs de la tâche journalière. Ils sont radicalement impuissants à toute organisation imprévue et nouvelle, à toute réforme de leur propre fonctionnement ; ils s'effondreront à la première épreuve. »

Ce jugement des services administratifs de la guerre peut s'appliquer également à ceux de la marine, car d'autres rapporteurs ont fait sur la marine des constatations identiques.

Ainsi donc, voilà où nous en sommes après tant de sacrifices faits par le pays, après tant de milliards dépensés !

Ce qui est étrange, c'est que chaque fois que l'on a interrogé les hommes qui sont au pouvoir sur les choses de la guerre ou de la marine, ils ont répondu invariablement que tout est pour le mieux et qu'il ne manque pas un bouton de guêtre à nos soldats.

Espérons que le ministre actuel dont le bon vouloir ne saurait être contesté, réussira à vaincre la routine ; il en serait grand temps. De sérieuses réformes s'imposent à bref délai. On parle de faire des économies, mais le dernier vote du budget ne semble pas fait pour démontrer qu'elles sont près d'être réalisées.

En tout cas, en voilà pour plus d'un an avant de les obtenir. J. QUERCYTAÏN.

LA LOI MILITAIRE

ET LES CARRIÈRES LIBÉRALES

La loi militaire de 1889 et la passion du fonctionnarisme multiplient chez nous les déclassés, ou, comme l'on dit dans la langue universitaire, les « fruits secs ». C'est un fait que nul ne conteste et que chacun déplore. Les meilleurs esprits se préoccupent de cet afflux toujours plus considérable de non valeurs qui constitue un danger pour l'avenir moral et économique du pays.

Trop de bonnes volontés stérilisées ; trop d'activités ravies à la prospérité générale ; trop d'ambitions déçues qui se tournent en mécontentements et en haines. Tout a été dit là-dessus en France et ailleurs, car nous ne sommes pas les seuls à chasser les postes administratifs. Un auteur anonyme, qui pourrait bien être M. Lavisse, vient de publier, dans la *Revue de Paris*, un article très digne d'attention sur ce grave sujet.

Disons tout de suite que le problème est attaqué par un seul de ses côtés, et non le moins intéressant. Comment remédier à un état de choses provoqué en partie par notre législation, en remaniant cette législation même ?

comprendre.

— Une succession ? Expliquez-vous sur ce point.
— Je ne sais plus rien, monsieur le commissaire. A cet égard Philippine Rueil aurait pu vous en dire long, car je crois bien que le patron ne se gênait pas pour parler devant elle.

— M. Souchet avait-il la confiance de M. Jeuriot ?
— Pour tout ce qui concernait la pharmacie, oui monsieur. Je crois vous l'avoir dit tout à l'heure. Mais j'ai cru remarquer souvent qu'il se tenait sur la réserve lorsque Souchet le surprenait causant avec Rueil.
— Il se défiait de lui, n'est-ce pas ?

— Je le croirais volontiers, sur certaines affaires, en dehors de sa boutique de pharmacien.
— Quelles étaient les relations de M. Souchet avec cette malheureuse ?
— Sublimé déclara ne rien savoir à cet égard.

— Ne pensez-vous pas que l'élève courtisait cette jeune fille ?
— Ma foi ! je ne le crois pas. M. Souchet était toujours sombre, préoccupé, les yeux dans la lune.

Peu causeur de sa nature, il aimait comme tous les sournois, qu'on ne lui parlât point. J'évitais soigneusement de me trouver seul avec lui, car son allure me déplaissait. Je dois à la vérité d'ajouter qu'il était fort travailleur. A mon point de vue M. Souchet était, pour un patron obligé de sortir souvent un merle blanc.

— Est-il à votre connaissance que M. Souchet eût une ou deux maîtresses ?

— Vous m'en demandez beaucoup monsieur le commissaire, et je ne vois pas trop où vous voulez en arriver... Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. Souchet causait peu. Il me gourmandait souvent et, sous prétexte que ma tête lui déplaissait, il me donnait *campo* pendant que le patron s'absentait. D'où ma pauvre cervelle conclut qu'il voulait se débarrasser de ma présence.

— Depuis quand M. Souchet était-il ici ?
— Depuis deux ans.
— C'est bien ! Assez pour aujourd'hui. Voici le four-

Le rédacteur de la *Revue de Paris*, étudia dans la loi militaire de 1889 les différents cas de dispense qu'elle prévoit. Certes, il n'attribue pas à ce texte toute la responsabilité de l'engorgement des carrières libérales. Mais il reconnaît que les faveurs accordées à certaines catégories d'étudiants, les exonérations partielles de service qu'on leur confère, ont largement contribué à développer une tendance qui, de tout temps, fut en germe chez nous. « Ce n'est pas la loi militaire qui a créé le mouvement, et il est probable que sans cela, il se poursuivrait encore : il est indéniable qu'elle l'a accéléré. »

L'étude que nous analysons ne contient pas de chiffres, mais les rapports soumis chaque année au conseil général des Facultés nous présentent des statistiques très concluantes. Justement, M. Friedel, rapporteur pour cet exercice, vient d'établir un dénombrement qui devrait mettre en éveil les pères de famille et les jeunes gens trop entichés du panache bureaucratique ou de la gloriole des professions libérales. Savez-vous combien l'on compte, à cette heure d'étudiants à Paris ? 14,000. Je veux bien que sur le total il y en ait beaucoup d'honoraires, mais il n'en reste pas moins exact qu'aucune ville au monde ne renferme une pareille population universitaire. Et ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que ce sont les carrières les plus encombrées, les diplômes aux sanctions les plus vagues, qui attirent le plus de postulants. 4,518 étudiants poursuivent la licence ou le doctorat en droit, qui, on le sait, ne donnent droit à aucune situation, 5,445 sont portés sur les registres de la Faculté de médecine. Si vraiment tous ces praticiens futurs trouvaient des clients, il y aurait lieu de désespérer de l'hygiène scientifique.

Le chiffre que nous apporte M. Friedel ne doit même pas être considéré comme un maximum. Le rédacteur de la *Revue de Paris* montre, avec beaucoup de sagacité, que la loi militaire incite encore moins la jeunesse à quêter les diplômes que les réformes introduites dans les programmes d'enseignement. Jusqu'alors, la licence ès-lettres était assez ardue pour décourager certaines intelligences ; les simplifications qu'elle vient de subir la mettent désormais à la portée de tout esprit moyen ; le doctorat en droit réduit à sa plus simple expression ne saurait plus passer pour une épreuve difficile ; chacun va se précipiter pour enlever le précieux parchemin qui dispensera de deux années de service militaire.

Il faut se préoccuper de ceux qui réitéreront vainement leurs efforts. Les uns, qui souvent n'arriveront à leurs fins qu'à la limite d'âge,

gon de la Morgue.

A la porte de la pharmacie s'était arrêtée une voiture à quatre roues, à coisse verte, traînée par deux chevaux dont l'allure répondait à la fonction lugubre qu'ils avaient à remplir.

Les deux cadavres y furent portés, enveloppés de toile brune.

Après le départ du fourgon, le commissaire de police commença ses perquisitions. Il constata l'effraction des meubles de la chambre de M. Jeuriot. Pas un papier qui pût jeter un jour sur l'existence du pharmacien, pas une pièce d'or dans les tiroirs ; tout avait disparu, et dans la caisse pas un centime.

— Allons ! je commence à y voir plus clair, pensa le fonctionnaire, nous sommes en présence du vol pour mobile. Il faut télégraphier à toutes les frontières.

Il était dix heures L'assassin avait déjà du champ devant lui lorsque la préfecture se décida à remplir cette formalité.

Le portrait de Souchet fut envoyé d'urgence au photographe de la préfecture pour être tiré à plusieurs centaines d'exemplaires et envoyé dans toutes les directions.

La pharmacie fut fermée, les scellés apposés sur les portes, et Sublimé consigné dans sa chambre, par mesure de précaution, avec un agent de la sûreté en bourgeois pour gardien.

Quand le magistrat se retira, il aperçut dans la foule Mlle Pimponneau qui pérorait, criait et gesticulait. Elle disait :

— Je ne suis qu'une femme, mais j'y vois plus clair que tous vos hommes à écharpe tricolore. C'est Souchet qui a fait le coup, et personne autre que lui.

Le magistrat lui imposa silence durement.

Elle se tut toute penaude, en se promettant tout-fois d'aller offrir ses services à la préfecture pour l'aider à découvrir l'assassin.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 7

LA

FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

III

Ce que l'on trouve dans une cave

— Je me suis promené sur les boulevards.
— Jusqu'à quelle heure ?
— Jusqu'à cinq.
— Et puis ?
— Je suis allé dîner.
— Chez qui ?
— Chez ma tante.
— Comment se nomme votre tante ? Et où demeure-t-elle ?
— Rue aux Ours. Tout le monde y connaît Mme Durand, couturière.
— Dinez-vous d'habitude chez votre tante ?
— Toutes les fois que j'ai congé.
La tendance du magistrat instructeur à voir toujours un coupable dans l'homme qu'il interroge se manifesta imprudemment :
— Nous vérifierons votre dire en temps utile...
Sublimé répliqua avec beaucoup de sang-froid :
— Vous me considérez tout à l'heure comme un innocent, et voici que vous allez faire une enquête sur mes dires !
Le commissaire se mordit les lèvres. Il était allé trop vite.
— Je vous répète, dit-il, que je ne vous interroge

pas comme un inculpé, mais bien comme un témoin utile. Répondez donc. Etes-vous resté toute la soirée chez Mme Durand ?

— Non à dix heures je suis allé faire le garçon.
— Jusqu'à quel moment ?
— Je vous l'ai dit : je suis rentré à deux heures du matin, un peu gris et rompu de fatigue.
— Quand avez-vous vu M. Jeuriot pour la dernière fois ?

— A deux heures du matin hier.
— M. Souchet était-il en bons termes avec son patron ?
— Oh ! très bien ! M. Jeuriot estimait beaucoup son élève car il pouvait compter sur lui pendant son absence.

— Connaissez-vous particulièrement Philippine Rueil.
— Particulièrement... qu'entendez-vous par ce mot ?
— Je m'explique... Cette malheureuse était-elle sage ?

— Je ne me suis jamais aperçu qu'elle ne le fut pas.
— Dans quels termes étiez-vous avec elle ?
— De bonne amitié, monsieur. Quoiqu'elle fût belle fille et que je fusse garçon, je n'ai jamais eu la pensée de la courtiser. C'est bien cela que vous voulez savoir ?
— Précisément.

— Et M. Jeuriot... avait-il des rapports avec sa domestique ?

— Je n'ai jamais cru mon bon maître capable de s'oublier avec une servante.

— En dehors de cela, les mœurs de M. Jeuriot étaient-elles régulières ?
— Je n'en permets pas de juger mon patron.
— Ce n'est pas répondre, c'est vous dérober. J'exige de vous la vérité. Je répète : — Les mœurs de M. Jeuriot étaient-elles régulières ?

— M. Jeuriot était souvent absent de la pharmacie ; on m'a dit qu'il courait volontiers chez les hommes de loi.

— Sauriez-vous pourquoi ?
— Question de succession, d'après ce que j'ai pu

vingt-six ou vingt-sept ans, se trouveront stérilisés, impuissants à se retourner vers des professions lucratives et encombreront les avenues de la bureaucratie, dont ils ne forceront peut-être jamais les portes. Première catégorie de déclassés. Les autres, vaincus dans leurs luttes contre les jurys d'examen, seront forcés de revenir au régiment, où ils feront de détestables soldats, et, rendus à eux-mêmes après avoir complété leurs trois années iront grossir le flot des déclassés.

Il ne s'agit pas de supprimer la dispense jugée nécessaire à la culture littéraire, scientifique, artistique du pays. Mais il faut que cette dispense ne soit pas détournée de son but initial et qu'on la purge de ses conséquences fâcheuses. Ce qu'il faut supprimer, c'est la dispense conditionnelle; l'engagement à bail que les candidats passent avec l'Etat et qui pèse trop souvent sur toute leur existence.

La situation d'un jeune homme doit être réglée au moment même où il se présente à la caserne. Il ne doit plus rien attendre, ni du temps, ni de la chance. Ceux qui, à vingt et un ans, ne pourront pas montrer une somme de connaissances justifiant le privilège qu'on leur confère, le crédit qu'on leur accorde implicitement, rentreront dans le droit commun et accompliront le service normal. Il est évident qu'une retouche de la loi militaire entraînerait un remaniement des épreuves universitaires exigées.

Telle est la solution à laquelle s'arrête le rédacteur de la *Revue de Paris*. Nous n'avons ni à la préconiser, ni à la critiquer. Il convenait seulement de la reproduire ici, parce qu'elle répond à de sérieuses préoccupations et qu'elle prétend trancher un problème très inquiétant pour aujourd'hui et pour demain.

INFORMATIONS

Les cent quatre

Le parquet général vient de transmettre à M. Espinas aux fins d'instruction, les plaintes en diffamation déposées contre la *France* par des députés et sénateurs cités dans la liste des 104.

Le juge d'instruction a entendu longuement, mardi après midi, MM. de Colleville et Pierre Denis. Ce dernier a fait connaître au magistrat dans quelles circonstances Mme Vitrac-Desroziers lui remit de la part de son fils, alors en Belgique, la prétendue liste des 104 et comment il mit ce document sous enveloppe cachetée.

Mme Vitrac-Desroziers a été entendue après M. Pierre Denis.

Le drapeau du 200^e

La remise solennelle du drapeau du 200^e régiment de marche, à l'hôtel national des Invalides, a eu lieu aujourd'hui, 4 janvier, à onze heures du matin.

Pour réhausser cette solennité, la remise du drapeau au général commandant l'hôtel des Invalides, a été faite en présence de M. le général de division commandant la place de Paris; tous les régiments d'infanterie stationnés à Paris étaient représentés à cette cérémonie par leur colonel accompagné d'un officier monté, et par leur drapeau entouré de leur garde.

La musique d'un régiment et une compagnie d'infanterie ont rendu au drapeau les honneurs réglementaires.

Qu'est à dire ?

Du Figaro :

S'il faut en croire certain bruit qui court depuis une semaine, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour donner sans doute un plus grand relief à la première liste des palmés académiques qu'il a élaborée, y ferait figurer la nomination, à titre étranger, comme officier d'académie, un très puissant personnage européen, à ses heures compositeur, peintre, dessinateur, voire même artiste dramatique.

Il s'agit, on le devine, de l'empereur Guillaume II d'Allemagne, dont l'ambition assurément, rêve de moins humbles palmés.

Les journaux allemands ont recueilli ce bruit : l'un d'eux, même, le *Berliner Tageblatt*, l'enregistre sous ce titre : « Un nouvel officier de l'Académie française. » N'est-ce point amusant ?

Cette nomination sensationnelle sera-t-elle confirmée ? Nous n'en sommes pas très sûrs.

La campagne de Madagascar

De M. Hanotaux dans la *Revue de Paris* : Bientôt, sur la proposition du général Mercier, ministre de la guerre, le général Duchesne était désigné pour commander le corps expéditionnaire.

Qu'il me soit permis de le dire ici, en passant : on ne pouvait faire un meilleur choix. Si des erreurs — erreurs peut-être inévitables — ont été commises dans les préparatifs de la campagne, on peut dire qu'elles ont été corrigées dans la mesure du possible par la sagesse, le sang-froid,

le calme imperturbable et l'indomptable ténacité du général Duchesne.

Quand l'histoire se sera dépouillée des passions contemporaines, elle admirera le succès d'une campagne menée, en quelques mois, à des milliers de lieues de la mère patrie, à cinq cents kilomètres de la base d'opérations, à travers un pays barbare, sans routes et sans ressources, dans un climat redoutable en face d'un ennemi dont l'insaisissable présence était un découragement de plus pour des soldats qui voulaient se battre et une préoccupation sans trêve pour un général forcé de régler sa marche sur la lenteur de ses approvisionnements.

L'histoire dira que cette expédition n'a pas eu peut-être de précédent depuis celle de César dans les Gaules, et elle s'étonnera du modeste et sage mérite de l'homme qui a su l'achever à l'heure dite et en gardant la mesure exacte de vigueur et de modération, d'élan et de discipline qui avait été prescrits à lui et à ses troupes.

Les sous-officiers

La discussion du budget de la guerre a remis en lumière la question si importante des sous-officiers.

Un point sur lequel tout le monde est d'accord c'est qu'il faut dans l'armée beaucoup de sous-officiers de carrière, autrement dit, de sous-officiers rengagés. Un grand nombre d'hommes du métier sont même d'avis que tous les sous-officiers devraient être rengagés, en d'autres termes, qu'il faudrait faire du rengagement préalable la première condition de la nomination au grade. C'est ce qui existe dans l'armée allemande.

Il faut convenir qu'avec la réduction à 3 ans du service militaire, les sous-officiers sortant du contingent et libérables, à leur sortie, ne peuvent plus être que des porte-galons; Ajoutons que plus l'effectif militaire est jeune, plus il importe que les cadres soient solides. Or, non seulement nous ne sommes pas en mesure de faire remplir par des sous-officiers de carrière la totalité des emplois de sergent ou de maréchal-des-logis prévus par la loi des cadres, mais nous ne pouvons arriver à pourvoir les deux tiers des vacances qui se produisent dans le grade — proportion prévue par la loi du 18 mars 1839. Nous n'avons actuellement que 19,000 rengagés au lieu de 27,000 que nous devrions avoir, et l'effectif va tous les ans en décroissant.

Il faut donc aviser à combler ce déficit, et les mesures budgétaires qu'on a mises en avant ne sont pas faites pour atteindre ce résultat. On a réduit de moitié la gratification annuelle primitivement allouée aux rengagés et cette économie irréflectée a produit un effet des plus fâcheux. En supprimant l'emploi d'adjudant de bataillon, on a détruit l'espoir que nourrissaient légitimement beaucoup de sergents de compagnie d'un modeste avancement au corps, avec les petits avantages matériels qui en étaient la conséquence; on a mesuré, sous prétexte de nécessités budgétaires, la légère augmentation de bien-être qui devait rendre aux sous-officiers leur condition moins pénible; et tout cela leur a été sans doute moins pénible encore que le peu d'empressement qu'on a mis à l'application, à leur égard, de la loi de 1889, touchant la concession des emplois civils.

Le découragement s'est emparé des rengagés quand ils ont vu l'incertitude dont était entourée leur situation future; or, il n'est pas contestable que si les primes de rengagement sont surtout appréciées par « ceux qui les ont mangées d'avance » comme l'affirme un chroniqueur militaire, c'est principalement, c'est surtout la perspective d'un emploi civil assuré qui détermine le rengagement des hommes sérieux.

La loi de 1889 n'a déjà pas été si généreuse pour les sous-officiers libérés; quelques fonctions leur sont presque interdites par les exigences imposées aux candidats et le plus grand nombre des autres sont au-dessous des aspirations légitimes des bénéficiaires.

Les allemands — il faut savoir en convenir — sont plus pratiques que nous à cet égard. Un nombre d'emplois honorables est fixé chaque année en faveur des rengagés sortant du service, et ces places leur sont dévolues sans peine, car toutes les administrations publiques et privées s'inclinent devant cette nécessité.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Inauguration du Cercle Républicain

Hier au soir a eu lieu l'inauguration du Cercle Républicain, installé au 1^{er} étage du grand café Divan.

L'*Orphéon de Cahors* et la musique l'*Avenir Cadurcien* prêtaient leur gracieux concours à cette fête où se trouvaient réunis le plus grand nombre d'adhérents de la ville et des environs.

Les salles et le balcon avaient été brillamment décorés pour la circonstance.

Au moment de porter les toasts, M. Dauchez, vice-président du Cercle, prend la parole en ces termes :

Messieurs,

M. Delport, notre sympathique président, retenu chez lui par la maladie, m'a chargé de vous exprimer ses bien vifs regrets de ne pouvoir assister à notre fête et de vous dire en même temps tous ses remerciements pour l'honneur que vous lui avez fait en le nommant président du Cercle républicain.

Nous ne pouvions mieux faire pour donner plus d'éclat et plus de solennité à cette fête d'inauguration que de la faire concorder avec la réception de notre nouveau préfet, M. Druart.

Je sais être l'interprète fidèle de tous les membres du cercle en souhaitant la bienvenue à notre nouveau préfet; je suis certain de répondre au sentiment unanime en lui donnant l'assurance qu'il a déjà conquis depuis le peu de temps qu'il est parmi nous les sympathies de tous et l'on est fondé à penser et à dire que le département du Lot, tout entier, est heureux et fier d'avoir à sa tête celui qui par sa haute valeur personnelle s'est imposé en quelque sorte au choix de M. le Président du Conseil.

Messieurs, je croirais dépasser la mesure si je ne laissais, dès maintenant, la parole aux présidents d'honneur plus autorisés que moi en l'absence de notre président effectif pour parler en cette circonstance.

Je vous propose Messieurs de boire à la santé de M. le Préfet, de notre président, de nos présidents d'honneur, à la Municipalité et enfin à la prospérité du Cercle.

M. Costes remercie M. Dauchez des sentiments qu'il vient d'exprimer à son égard. Il porte un toast à M. le Président du Conseil « bourgeois de Cahors »; à M. Cavaignac, l'éminent ministre de la guerre, présidents d'honneur du Cercle, et s'associe aux paroles élogieuses prononcées par le précédent orateur à l'égard de M. le Préfet du Lot.

M. Talou, l'honorable député de Cahors, déclare que c'est toujours une œuvre difficile et délicate de former un cercle comprenant des citoyens tous animés du même esprit de progrès, de liberté et de confraternité.

Il félicite la Commission provisoire d'y avoir pleinement réussi; car, dit-il, je ne vois ici que des républicains et des amis.

Il remercie ensuite son excellent ami M. Delport, dont il regrette l'absence, qui s'est appliqué avec autant de dévouement que d'énergie désintéressée, à faire aboutir le projet de cercle républicain.

L'idée de fonder un cercle, dit ensuite l'honorable député, existait depuis longtemps dans l'esprit de la plupart des républicains de la ville, mais elle semblait attendre pour se réaliser un événement heureux, en quelque sorte une poussée bienfaisante, qui s'est produite à l'avènement d'un ministère progressiste et vraiment démocratique. Les républicains ont aussitôt senti le besoin de se grouper, de s'entendre et de se réunir. Peu de jours après la formation du ministère Bourgeois, des lois importantes sortaient des délibérations de la Chambre et le budget était voté dans la période normale.

Pendant ce temps survenaient l'avancement si mérité de M. Arnaud et la nomination non moins méritée de l'excellent Préfet qui le remplace.

Rassurez-vous, dit M. Talou, s'adressant à M. Druart, je ne répéterai pas en votre présence tout le bien qu'on m'a dit de vous.

Qu'il nous suffise de savoir que le nouveau Cabinet, dont le chef, *Citoyen de Cahors*, ne saurait négliger ni les intérêts de sa ville adoptive ni ceux de notre département, nous a donné un administrateur distingué, un républicain ferme et convaincu, un homme dont le caractère et le talent s'unissent à une affabilité charmante.

Le nouveau ministère s'affirme, non comme les précédents, par des paroles vaines et sonores, mais par des actes; il vivra pour agir.

Et M. Talou propose de boire à la prospérité des idées démocratiques et du nouveau Cercle de Cahors.

M. le Préfet prend à son tour la parole. Il remercie tout d'abord et très cordialement M. le Secrétaire général, M. le Maire et M. Talou des paroles aimables qu'ils viennent de lui adresser.

Les fonctionnaires, dit-il, ont plusieurs patries dans la grande Patrie : Celle où ils sont nés, où ils ont leur famille et leurs amis, et la patrie d'adoption qui est le pays où le gouvernement de la République les envoie. Il sent déjà qu'il aimera profondément le beau département du Lot où il trouve à son arrivée tant de sympathies; ces populations si travailleuses lui ont été recommandées, et il sait que la loyauté, la franchise, le dévouement sont le fond de leur caractère.

Elles peuvent compter en retour sur son attachement sincère.

Il emploiera tous ses efforts et tout son dévouement à l'amélioration du sort de nos populations agricoles, tant éprouvées par le phylloxera et à l'affermissement des idées de progrès et de justice démocratique dont paraissent animés les nombreux républicains qui l'entourent.

Mais, a ajouté M. Druart, les progrès ne s'acquièrent que par l'entente et l'union des serviteurs d'une même cause. L'amitié est la condition première d'une union durable entre tous ceux qui marchent sous le même drapeau.

Il remercie l'*Orphéon* et l'*Avenir Cadurcien* du concours si aimable qu'ils prêtent à cette fête de famille, et cite ces vers de Béranger, qui sont bien de circonstance.

La musique, source féconde,
Épandant ses flots jusqu'en bas,
Nous verrons, ivres de son onde,
Artisans, laboureurs, soldats.
Ce concert, puisse-t-il s'étendre
À tout un peuple délivré !
Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé.

En terminant son allocution, M. le Préfet fait allusion à la statue de Gambetta, sculptée par Falguières, qui reproduit, en traits irrésistibles et superbes la noble figure du grand patriote. Il dit qu'à deux pas de cette statue, il est bien difficile au représentant du gouvernement de la République dans le Lot, de ne pas porter un toast, qui résume tous ceux qu'il vient d'entendre, — un toast à la Patrie à la République !

De longs applaudissements accueillent ces paroles débordantes de cœur et de patriotisme.

Les réceptions du 1^{er} janvier

Les réceptions officielles du 1^{er} janvier se sont faites le plus aimablement du monde.

Les plus intéressantes cette année étaient celles de la Préfecture. Le nouveau préfet du Lot, M. Druart a charmé tous les visiteurs par la simplicité de ses manières, sa courtoisie parfaite, son langage distingué et aimable pour tous.

Il n'y a qu'une voix pour vanter ses qualités d'homme du monde. Nous sommes certain que la même unanimité reconnaîtra bientôt la fermeté de son caractère et les qualités d'administrateur toujours juste et loyal.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Emile Combarieu, général de brigade commandant la 65^e brigade d'infanterie à Agen, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

M. Edouard Monziés, officier d'administration de 1^{re} classe au 17^e corps d'armée, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Laparra, lieutenant au 41^e, a été promu au grade de capitaine et affecté au même corps.

M. Maratuech, lieutenant au 83^e, est nommé capitaine au 7^e.

17^e légion bis

A l'occasion du premier de l'an, la médaille militaire a été conférée à MM. Jean Monrayssé, brigadier; Antoine Sasmayoux, gendarme; Arnaud Massip, gendarme; Pierre Mestre, gendarme; Lezin Vialaret, gendarme; Jean Lescure, gendarme.

Alliance française

Le comité de l'Alliance française s'est réuni à l'hôtel de ville, dimanche dernier 29 décembre, à 9 1/2 du matin, sous la présidence de M. Izenic, inspecteur d'académie, assisté de MM. Parazines, adjoint au maire, vice président, et Périès conseiller municipal, trésorier. M. Caudriller, professeur au lycée, a été nommé secrétaire.

M. le président soumet à l'assemblée une lettre de M. le secrétaire général de l'œuvre priant les comités départementaux d'examiner s'il ne serait pas utile de les rattacher à un comité régional. La majorité se prononce en faveur du rattachement direct de chaque comité de propagande au siège central à Paris.

M. le trésorier donne ensuite lecture du compte financier de la Société. Enfin, la discussion s'engage au sujet de l'organisation d'une fête destinée à augmenter les ressources de l'alliance, et à accroître le nombre des adhérents. Aucune décision ferme n'est prise, mais la majorité des membres penche pour une conférence au théâtre, suivie d'une tombola. Dans sa réunion de février le conseil fixera définitivement le caractère et la date de cette fête.

Avant de lever la séance, M. le président annonce qu'il espère former des comités dans les chefs-lieux d'arrondissement du Lot. Déjà à Figeac, grâce aux démarches actives de M. le principal, Savruret, plusieurs personnes ont promis leur adhésion.

Nous engageons vivement nos concitoyens à venir nombreux à une œuvre qui compte au-

aujourd'hui plus de 30.000 adhérents et qui, par intérêt patriotique, s'est proposée ce double but :
 1° Propager la langue française dans les colonies et à l'étranger, afin d'étendre nos relations commerciales et de conquérir pacifiquement les indigènes ; 2° entrer en relations avec les groupes de Français établis à l'étranger afin de maintenir parmi eux le culte de la langue nationale.

Il est juste d'ajouter que des avantages personnels et très appréciables sont attachés au titre d'adhérent de l'Alliance française.

1° Le bulletin de l'association est envoyé gratuitement à tout membre de l'œuvre.

2° Des insignes et des diplômes sont accordés (au prix d'un franc), aux sociétaires qui en font la demande.

3° Des récompenses, des médailles, des distinctions honorifiques sont attribuées à ceux qui se distinguent par leur dévouement à l'œuvre.

4° Chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale fixée au lundi gras, tout adhérent peut recevoir des compagnies de chemin de fer un billet d'aller et retour à demi-tarif, etc.

Pour devenir sociétaire annuel, il suffit de verser une cotisation de 6 fr.

Les adhésions sont reçues à Cahors, chez MM. Izemio, inspecteur d'Académie, président, et Périès, trésorier.

Bibliothèque populaire

La bibliothèque populaire a tenu, il y a quelques jours, sa réunion générale annuelle pour le compte-rendu du mouvement de la bibliothèque, la reddition des comptes de gestion et le renouvellement du bureau.

Le mouvement de la bibliothèque a été, en 1895, plus important que les années précédentes. Il y a eu une moyenne de près de 400 volumes sortis tous les dimanches. En outre, la bibliothèque s'est enrichie au point de compter aujourd'hui plus de 3.200 volumes.

Après approbation des comptes présentés par M. le trésorier, ont été réélus membres du bureau : Président, M. Parazines ; Vice-Président, M. Paul Lescaze ; Trésorier, M. Périès ; Bibliothécaires, MM. Cangardel et Lafon ; Secrétaire, M. Vidal.

L'assemblée a décidé la réimpression du catalogue qui n'était plus au courant des nouvelles acquisitions et dont, d'ailleurs, les précédents tirages étaient épuisés. Diverses propositions ont été faites, notamment la constitution d'un fonds de réserve, destiné à parer dans l'avenir aux dépenses éventuelles de contrôle et de comptabilité.

Enfin, une proposition de M. le vice-président tendant à réduire le taux de la souscription, peu en harmonie avec le prix des abonnements, a été repoussée comme pouvant être nuisible aux intérêts de la bibliothèque, quelque compensation qu'elle puisse trouver dans l'augmentation du nombre des souscripteurs.

Fin d'un abus

On lit dans le Télégramme :

Jusqu'ici et depuis de longues années, les frais d'impression à la charge des communes avaient figuré aux budgets municipaux sans répartition équitable, c'est-à-dire que toute commune, grande ou petite, en payait une part égale.

C'est ainsi que les localités pauvres et auxquelles les imprimés étaient fournis en nombre intime étaient imposés pour la même somme que les villes de Cahors, Figeac et Gourdon.

En d'autres termes, des communes telles que Nadillac, Montlauzun, Pescadoires, Cadrieu, Frontenac, Albiac, Labastide-du-Haut-Mont, Rampoux, etc., qui comptent en moyenne moins de cent cinquante électeurs, contribuaient à la dépense de 6.500 fr. prévue par le conseil général, au même titre et pour le même chiffre que Cahors, qui a plus de trois mille électeurs.

Cet abus prendra fin à partir de 1896, grâce à une motion de l'honorable M. Delpon, conseiller général, qui, à la session tenue au mois d'août dernier par notre assemblée départementale, proposa et obtint une répartition de cette dépense proportionnellement à la population de chaque commune.

Bénéficieront de cette mesure 104 communes sur 132 de l'arrondissement de Cahors, 78 sur 115 de celui de Figeac et 46 sur 79 de celui de Gourdon.

Et puisque M. Delpon est en quelque sorte le réservoir du parti républicain indépendant de la circonscription de Figeac et que c'est à lui que revient l'honneur de cette réforme aussi équitable que démocratique, il est juste de détailler l'avantage qui en résultera pour son arrondissement en particulier.

De 21 communes des deux cantons de Figeac, 13 auront à payer une cotisation inférieure à celle qu'elles ont versée jusqu'ici. Dans le canton de Bretenoux, la même répartition avantagera 10 communes sur 16 ; à Cajarc, 13 sur 14 ; à Lacapelle-Marivat, 14 sur 19 ; à Latronquièrre, 8 sur 13 ; à Livernon, 14 sur 17 ; à St-Céré, 12 sur 15.

Les chiffres que nous venons de donner, d'après le tableau officiel inséré au *Recueil des*

Actes administratifs de la Préfecture parlent assez haut pour n'avoir pas besoin de commentaires.

Le vaccin du croup

Un assez grand nombre de comités départementaux ont fait connaître qu'ils n'avaient pas recueilli de souscriptions suffisantes pour créer un laboratoire de sérumthérapie.

Dans cette situation, la direction générale de l'hygiène publique a obtenu et vient de faire connaître aux préfets que l'Institut Pasteur enverra gratuitement des tubes de sérum pour le traitement des malades indigents.

Le montant des sommes centralisées par les comités servira à payer les demandes de sérum formulées par télégrammes sous réserve d'un quantum destiné à parer aux besoins les plus pressants dans le cas où l'Institut cesserait les envois gratuits.

La médaille de 1870

Le président de la commission des pétitions a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à une résolution de la commission des pétitions, vous avez bien voulu me communiquer deux pétitions par lesquelles d'anciens combattants de la guerre 1870-1871 demandent la création d'une médaille commémorative de la guerre franco-allemande. De nombreuses pétitions analogues ont déjà été adressées à la Chambre des députés et renvoyées à mon administration.

« Partageant l'avis de mes prédécesseurs, j'estime que les raisons invoquées dans les dépêches du 26 mars 1891, 16 mars 1892 et le 16 août 1893, paraissent toujours s'opposer à ce qu'il soit donné suite aux pétitions qui font l'objet de la présente communication.

« Veuillez agréer, etc.

« Le ministre de la guerre, »

« CAVAIGNAC. »

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 23 décembre 1895

Présidence de M. François Cangardel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres une notice biographique sur Louis de Guisard, originaire du Quercy, et qui a donné son nom à un chef-lieu de canton de l'Oise.

Des remerciements sont adressés à M. Pontieux, auteur de cette brochure, qui a fait hommage de sa publication à la Société.

M. de Laroussille donne lecture d'un livre de raison, écrit par un paysan de Bégoux, près Cahors, nommé Célarie, et relatif aux événements locaux qui se sont déroulés à la veille de la Révolution.

M. le secrétaire général communique une lettre circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, touchant le Congrès des Sociétés savantes, qui est fixé au 7 avril prochain et se tiendra à la Sorbonne.

M. Combes donne lecture d'une traduction faite par lui, en collaboration avec M. Gaubert, du texte roman des coutumes de Montfaucon du Lot, sur un *vidimus* ancien.

Dans la séance du 30 décembre, la Société des études a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1896.

Ont été élus :

Poésidents semestriels, MM. Henri Valette et Justin Gary ; secrétaire général, Joseph Daynard ; secrétaire des séances, Caunézil ; secrétaire-adjoint, J. Girma ; trésorier, Calvet ; conseil d'administration, Rouquet et de Maynard ; commission du bulletin, Combarieu, Combes, Layton, Greil et Laur.

Le R. P. Monsabré à Montauban

Nous sommes heureux d'annoncer que le R. P. Monsabré, l'éminent orateur dominicain, ira à Montauban le dimanche 12 janvier pour prendre la parole, dans la chaire de la cathédrale, en faveur des écoles libres, à 4 heures après les vêpres.

Cette œuvre, si importante pour l'éducation des jeunes générations, compte tant d'amis parmi nos concitoyens que la vaste nef de la cathédrale sera trop petite pour contenir tous ceux qui voudront entendre la parole du célèbre conférencier. Aussi, les mesures ont-elles été prises pour que les chaises soient placées et numérotées à l'avance.

On pourra demander des cartes de chaises réservées à la sacristie à partir de lundi, le matin, de 7 à 11 heures, et le soir, de 3 à 6 heures.

La foire des pick-pokets

On pourrait appeler la foire d'hier la foire aux pick-pokets. Ces Messieurs avaient littéralement envahi Cahors, on les comptait par douzaine. Malheureusement, ils n'avaient pas prévu la vigilance de la police Cadurcienne, dirigée par notre distingué commissaire de police, officier supérieur de l'armée.

En un clin d'œil quatre ont été arrêtés et les autres ont jugé prudent de prendre la fuite et d'aller essayer d'instrumenter ailleurs.

Un assassin

On nous signale le passage hier à Cahors d'un assassin de marque. Chacun se souvient de l'assassinat, en décembre, d'une fille galante à Marseille.

Il paraît que le nommé Montagnac, assassin présumé de cette fille a été parfaitement reconnu à son signalement. Aussitôt la police s'est mise à ses trousses ; mais, Montagnac se voyant filé a pu dépister les agents et prendre le train de Paris.

La police du roulage

Procès-verbal a été dressé contre Isidore Lourzat, de Cressensac, pour contravention à la police du roulage (défaut d'éclairage).

Vayrac

Vol. — Un vol qualifié, de la somme de 230 fr., a été commis au préjudice de M. Cavarroc, curé de Vayrac. L'auteur est inconnu.

Coups et blessures. — Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie pour coups et blessures sans gravité, contre Joseph Lescaze, Pierre Labrunie l'un et l'autre de Saint-Michel-de-Bannières et Jean Labrunie, de Bétaillé.

Livernon

Favorisée par un temps superbe notre foire du 1^{er} janvier a été très belle. Il s'est traité beaucoup d'affaires.

Voici les cours :

Blé, 14. Avoine, 7 50 l'hect. Cochons gras de 78 à 82. Cochons de lait, 22 à 25. Cours lent. Bœufs d'attelage dans les 600 à 800. Très calme. Volailles, 50 centimes la livre, œufs, 90 centimes la douzaine.

Montvalent

Martin Lamothe, âgé de 23 ans, caporal au 7^e de ligne, a été arrêté par la gendarmerie, pour absence illégale de son régiment.

Montfaucon

Une maison et une grange contigues, l'une et l'autre appartenant aux sieurs Amédée Bergougnou, et Urbain Camy, ont été incendiées.

Les pertes subies par le premier, et qui sont évaluées à 4.250 francs, étaient garanties jusqu'à concurrence de 3.500 fr. par une assurance.

Le préjudice éprouvé par Camy, est estimé à 600 francs et n'est malheureusement couvert par aucune assurance.

La cour d'appel de Limoges vient de condamner la ville d'Aubusson à restituer 50.000 francs aux Frères de la Doctrine chrétienne de cette ville.

Voici dans quelles conditions :

M. de Châteaufavier, en 1819, fit à la ville d'Aubusson un legs de 20.000 fr. destiné à l'établissement dans cette ville d'une école de Frères de la Doctrine chrétienne. Le legs fut acquitté par son héritier, moyennant l'abandon d'une maison dans laquelle l'école fut ouverte en 1834, grâce à l'appoint des rentes capitalisées d'une seconde donation de 20.000 francs faite par la veuve de M. Châteaufavier.

En 1883, l'école fut laïcisée et les Frères expulsés allèrent fonder une école libre dans une autre maison de la ville.

Après s'être emparé de l'immeuble, ayant fait l'objet du legs de M. de Châteaufavier, la municipalité mit la main, sans plus de façon, sur les rentes provenant de la donation de Mme de Châteaufavier elle-même.

Mais celle-ci avait stipulé, dans le titre, que la somme par elle donnée serait exclusivement consacrée à « l'établissement d'une école chrétienne de Frères à Aubusson. » Et, à défaut, la rente devait être employée à la « création de bourses au Grand Séminaire. »

Pour assurer l'exécution de ses volontés, Mme de Châteaufavier instituait, en outre, pour son légataire universel, Fr. Philippe. En 1886, le Fr. Philippe assigna la ville d'Aubusson. Un jugement du 14 janvier dernier condamnait, en conséquence, cette dernière à restituer tout le capital des rentes formé de la libéralité primitive, grossie des arrérages jusqu'en 1834 et aussi les arrérages courus depuis la laïcisation.

C'est ce jugement que vient de confirmer la Cour d'appel.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le quatre janvier 1896, à dix heures du matin, jours suivants et utiles, s'il y a lieu, à Cahors, rue Fénelon, maison Cocula, des meubles et objets mobiliers, dépendant de la succession bénéficiaire de Madame Julie Bonnet, veuve Sémirrot, bouchère, quand vivait, demeurant à Cahors, consistant en lits complets, armoires, commodes, pendules, fauteuils, chaises, tables, glaces, graisse en pots, draps de lits, lingerie, cuivre, etc., etc.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 décembre au 4 janvier 1896

Naissances

Lascoux, Henri, rue des Capucins, 3.
 Laborie, Maurice, à la Gendarmerie.
 Rigal, Eugène, aux Tuileries.
 Miquel, Paule, rue Mascoutou, 42.

Décès

Soursou, Jean, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, celtibataire (hospice).
 Frézal, Rose, épouse Bessières, 63 ans, rue Brives, 32.
 Guitard, Léon, forgeron, 24 ans, celtibataire rue St-Barthélemy, 33.
 Vinel, Rose, 3 mois, à Arbouys.
 Baradi, Magdeleine, 48 ans, à l'hospice.
 Bédue, Elie, 2 mois, rue Fondue-Haute, 21.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Nous n'avons que des éloges à adresser à la troupe de M. Taillefer pour la représentation de mardi dernier. Tous les rôles ont été consciencieusement tenus et plusieurs avec distinction.

Dans le *Châlet*, nous avons applaudi aux débuts brillants de Mlle Marty-Bach, encore un enfant du Lot, qui joint à une voix charmante et à des qualités scéniques remarquables, la jeunesse, qui ne nuit jamais au théâtre.

Nous avons déjà parlé précédemment des autres artistes ; ils ont recueilli, comme d'habitude, de nombreux applaudissements.

M. Taillefer, nous sommes heureux de le constater, résoudra par la composition judicieuse de ses spectacles, le problème que nous pensions insoluble à Cahors : Ramener le public au théâtre. Nous l'en félicitons.

Bourse de Paris

Cours du 4 Janvier 1896

RENTES

| | | |
|-------------------------|--------|--------|
| 3 0/0..... | compt. | 105 40 |
| 3 0/0 amortissable..... | compt. | 100 60 |
| 4 1/2 0/0..... | compt. | 106 25 |

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

Hesmond, par Beaurainville (Pas-de-Calais), le 9 février 1895. — Je puis affirmer que l'effet dépuratif et bienfaisant de vos Pilules Suisses est extraordinaire ; elles préviennent et guérissent la plupart des indispositions telles que névralgies, maux de tête, etc.
 (Sig. lég.) E. LOUCHET, instituteur.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
 Exiger le nom WLINSI.

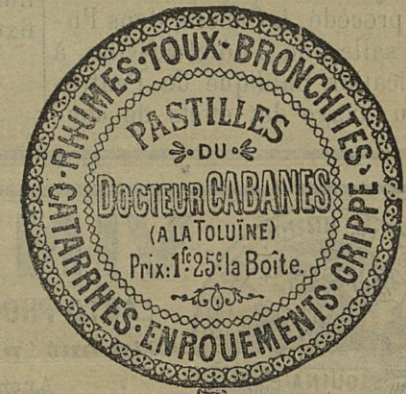
L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes de Sang, Dysenterie, etc.
 Paris, 165, rue Saint-Honoré.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles de Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 — | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — | ou plus 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

Dictionnaire d'Hygiène

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

À une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agit avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieux et entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1^{er} et 15 de chaque mois à partir du 1^{er} novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie, Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

Un bon livre recommandé à toutes les mères

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'Éducation des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs filles ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangereux attraits, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés ; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 Jésus, impression de luxe sur papier vélin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

M. Ed. Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^o
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'adresser à M. DUBÉZ, DIRECTEUR
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service de l'habillement et du campement

Adjudication

De l'entreprise du lavage des effets de couchage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition qui seront convoqués pendant les années 1896 et 1897, ainsi qu'aux hommes de l'armée active appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

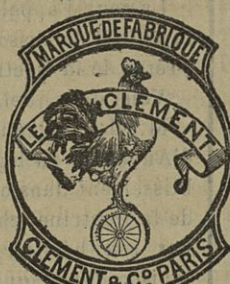
Le 20 janvier 1896, à 2 heures, il sera procédé, à Cahors, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à l'adjudication publique de l'entreprise du lavage des effets de cou-

chage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition, convoqués dans cette place pendant les années 1896 et 1897, ainsi qu'aux hommes de l'armée active, appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et du modèle de soumission dans les bureaux de la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

Les déclarations d'intention de soumission devront être remises au Sous-Intendant Militaire à Cahors, huit jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Le Sous-Intendant Militaire, GOUDAL.



Clément

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

| | |
|---|--|
| Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p ^e dames 575 fr. pneumatique DUNLOP |
| id. n° 1 375 fr. — — | id n° 1 id 450 fr. — — |
| id. n° 2 325 fr. — — | id n° 2 id 375 fr. — — |

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

VIN DE VIAL
 LACTO PHOSPHATE - VIANDÉ - QUINA
 Aliment physiologique complet
 Anémie — Convalescence
 Pertes des forces — Langueur — Inappétence
 Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
 Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jaquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;
 Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérieulle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérieulle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écusonnées à oeil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.